

Notre politique ESG

Depuis plus de 35 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Espagne. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. *Caring, Living and Working – Together in Real Estate* est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé en majorité faisant référence en Europe.

VISION

Cofinimmo, en tant qu'acteur majeur de l'immobilier en Europe, s'est engagé depuis plus de dix ans dans une stratégie RSE globale. Cofinimmo croit qu'il est possible de viser une société neutre en carbone d'ici à 2050 tout en garantissant les intérêts de tous ses parties prenantes. Son projet 30³ s'inscrit dans cette démarche. L'objectif de ce projet ambitieux est décrit ci-dessous. Mais la stratégie de développement durable ne se limite bien évidemment pas aux aspects environnementaux. Au niveau social, Cofinimmo continue d'investir massivement dans l'immobilier de santé. Ces investissements apportent une réponse aux défis liés au vieillissement de la population en Europe en tenant compte des besoins des personnes les plus vulnérables.

L'existence d'une stratégie de développement durable audacieuse est une nécessité pour garantir la valeur de la société sur le long terme. Les différentes parties prenantes de Cofinimmo l'ont bien compris: le nombre d'actionnaires qui recherchent des investissements socialement responsables ne cesse de croître; les locataires demandent des immeubles énergétiquement performants et confortables; quant aux collaborateurs, ils sont en quête constante de sens dans leurs activités.

OBLIGATIONS

Cofinimmo confirme son engagement par rapport aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cofinimmo, à travers ses valeurs et son fonctionnement, entend assumer ses responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Les obligations principales de Cofinimmo sont listés ci-dessous par pilier ESG.

Principes environnementaux:

- conformité avec les réglementations environnementales et autres exigences;
- amélioration continue du système de management environnemental pour renforcer la performance environnementale;
- protection de l'environnement, y compris la prévention des pollutions et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Principes sociaux:

- respect de l'espace public et mixité des quartiers;
- sécurité et bien-être des collaborateurs, des occupants des immeubles et des sous-traitants;
- promotion du développement professionnel et personnel de chaque collaborateur;
- respect des différences et de la diversité culturelle.

Principes de gouvernance:

- transparence et éthique dans la conduite de ses activités vis-à-vis de ses parties prenantes;
- cohérence entre sa stratégie financière et ses objectifs ESG;
- intégration des tendances sociétales dans sa stratégie afin d'éviter une obsolescence accélérée des immeubles et d'en préserver la durabilité.

La Responsabilité Sociétale et Environnementale est intégrée dans l'organisation, comme en témoigne l'application des directives de reporting RSE (GRI, sBPR EPRA, Euronext ESG) et les évaluations (GRESB, Sustainalytics, MSCI ESG, Vigeo Eiris, Standard Ethics, BREEAM).

PROJET 30³

Face aux risques générés par le changement climatique, Cofinimmo a décidé de relever ses ambitions environnementales. La réflexion stratégique a permis d'aboutir au projet ambitieux de diminuer de 30% (par rapport au niveau de 2017) l'intensité énergétique du patrimoine de Cofinimmo d'ici à 2030, pour atteindre 130 kWh/m² (projet 30³). Cet objectif a été établi suivant la méthodologie des *science-based targets* qui a permis d'objectiver l'effort à réaliser afin de contribuer à l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C maximum. Il fait suite aux nombreuses initiatives ESG menées par Cofinimmo, et s'inscrit activement dans la démarche de l'Accord de Paris conclu lors de la COP21.

Pour atteindre cet objectif, une approche à 360 degrés qui prend en compte l'ensemble du cycle de vie des immeubles sera appliquée.

Ce projet d'entreprise concerne à la fois les secteurs des bureaux et de l'immobilier de santé, ainsi que l'ensemble des activités gérées directement au sein de l'entreprise telles que les ventes et acquisitions, le développement, la gestion des travaux et la gestion journalière des immeubles.

Pour de plus amples informations:

Hanna De Groot

Head of Corporate Social Responsibility

Tel.: +32 2 373 60 69

hdegroote@cofinimmo.be

www.cofinimmo.com

Follow us on:

